

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT PALAIS DE PHIOLIN

Séance du jeudi 14 septembre 2023 à 20h30

L'an deux mille vingt-trois, les 14 septembre, le Conseil Municipal de la commune de Saint Palais de Phiolin dûment convoqué, s'est réuni à dix-huit heures trente, en session ordinaire, à la Mairie de Saint Palais de Phiolin, sous la présidence de M. Guy FOUCHÉ, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11
Nombre de conseillers municipaux présents : 9
Nombre de conseillers municipaux absents excusés : 2
Date de Convocation du Conseil Municipal : 4/09/2023

Présents : MM. FOUCHÉ, LEROUX, MOULEDOUX, PETIT,
MMES GOUIN, GARDRAT, LE DORTZ, MALICET, Mme STUIT,
Absents excusés : M. LOREAU, GALLOT,

Madame Laurence LE DORTZ a été élue secrétaire de séance.

OBJET : PARC ÉOLIEN DES CHARBONNIÈRES A SAINT GERMAIN DU SEUDRE

Le Conseil municipal a pris connaissance du dossier « Parc éolien des Charbonnières » sur la commune de SAINT GERMAIN DU SEUDRE présenté par la société JPEE.

A proximité de Saint-Germain-du-Seudre se trouve un espace boisé important : la forêt de la lande. Avec le réchauffement climatique, les canicules de plus en plus fréquentes, le nombre d'incendies augmente. La présence d'éoliennes interdira l'utilisation de canadais.

Cet espace est fréquenté par de nombreux oiseaux (migrateurs ou pas) et des chauves-souris. L'impact sur ces populations ne peut être que négatif.

Le Conseil Municipal s'étonne de la rentabilité d'un projet comprenant uniquement deux éoliennes et craint par la suite de voir s'en installer d'autres.

Nous constatons également que dans son dossier de demande d'autorisation environnementale, la société JPEE mentionne que la commune de Saint Germain du Seudre est intégrée au SCOT de la Communauté des Communes de Haute Saintonge dont les dispositions sont favorables à l'installation de l'énergie éolienne.

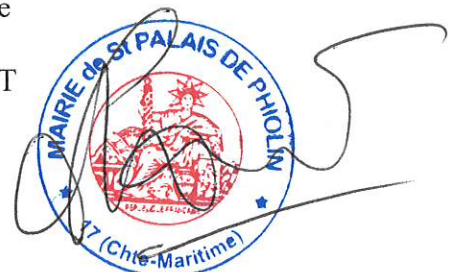
Or dans le conseil communautaire précédent, la Communauté des Communes de Haute Saintonge s'est montrée tout à fait défavorable à l'installation d'éoliennes sur son territoire, lui préférant l'installation de panneaux photovoltaïques pour produire de l'énergie renouvelable.

Pour toutes ces raisons, le Conseil Municipal de SAINT PALAIS DE PHIOLIN, après en avoir délibéré et à l'unanimité de membres présents donne un avis défavorable à ce projet.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme,

Po/ Le Maire
L'adjoint
P. GALLOT



AR PREFECTURE
N° 017 – 211703798 -- 20230914 –2023SEPTEMBRE02- DE
reçu le : 20/09/2023
publié le : 20/09/2023